

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 11 février 2011  
(convocation du 31 janvier 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Onze Février Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime  
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre  
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 50  
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine  
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PARCELIER Muriel  
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre  
Mme COLLET Brigitte à Mme SAINT-ORICE Nicole  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DUBOS Gérard à Mlle DELTIPLE Nathalie à partir 10 h 30

M. DUPOUY Alain à M. DELAUX Stéphan  
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime  
Mme FOURCADE Paulette à Mme FAORO Michèle  
M. GALAN Jean-Claude à M. FEUGAS Jean-Claude  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément  
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel  
M. LOTHAIRE Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 15  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Plan Climat territorial de la Cub - Adoption du plan d'actions - Décisions -  
Autorisation**

Madame CURVALE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**Contexte**

Le changement climatique est une réalité reconnue aujourd'hui par l'ensemble de la communauté internationale : on constate, depuis la 2<sup>ème</sup> partie du XX<sup>ème</sup> siècle, c'est-à-dire depuis l'intensification de l'ère industrielle, un accroissement continu de la température moyenne planétaire. Les observations convergent pour démontrer que ce dérèglement climatique est la conséquence directe de l'accumulation dans la haute atmosphère de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre (GES) qui proviennent directement de cette intensification des activités humaines.

Les scientifiques du GIEC – Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat – annoncent que cette accumulation de gaz à effet de serre entraînera **un réchauffement de 2°C à 6°C** de la température moyenne globale d'ici la fin du siècle. Conformément à la Convention cadre sur le changement climatique des Nations Unies adoptée au Sommet de la Terre à Rio en 1992, les pays industrialisés doivent faire un effort supplémentaire et **diviser par 4 leurs émissions de GES d'ici 2050** pour laisser la possibilité aux pays émergents et aux pays en développement de couvrir les besoins essentiels de leurs populations les plus démunies.

Le 1<sup>er</sup> plan d'action du Plan Climat de la Cub est la première étape de notre engagement qui devra se poursuivre dans les mandats suivants. Cette condition est indispensable pour s'inscrire durablement dans une trajectoire de réduction des émissions de GES permettant effectivement d'atteindre l'objectif de réduction de 25 à 30 % des émissions de GES en 2020, conformément **aux engagements de la Convention des Maires**, et le facteur 4 en 2050, en cohérence avec les objectifs européens, nationaux et régionaux, confirmés lors de la conférence de Cancun.

Son élaboration a également permis de vérifier la bonne articulation des propositions avancées à l'échelle communautaire avec le cadre constitué, depuis 2006, par le Plan Climat de la Région Aquitaine, et celui à venir du schéma régional climat air énergie auquel la Cub participe. A été également considéré le processus d'élaboration du Plan Climat du Département de la Gironde initié peu après le lancement de la démarche au sein de La Cub et la cohérence avec les actions engagées par les communes.

Le volet « Lutte contre le changement climatique » de l'agenda 21 communautaire, dont le plan d'actions sera voté au 1<sup>er</sup> trimestre 2011, le PCET adopté par la Cub, est une des composantes essentielles de la stratégie métropolitaine qui, au-delà des mesures opérationnelles qu'il rassemble, entend favoriser l'intégration des problématiques énergétique et climatique dans l'ensemble des politiques communautaires et notamment les documents de planification.

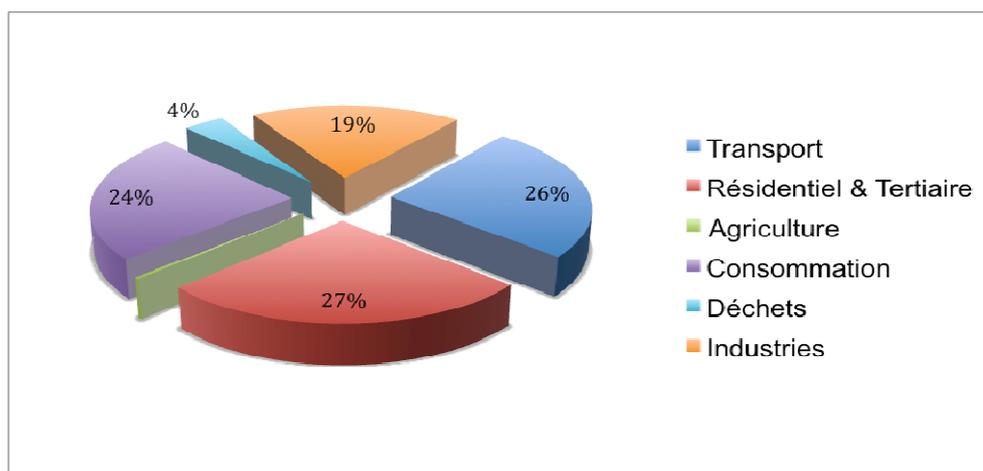
## Enjeux

Selon le bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire de la Cub réalisé par l'Agence Locale de l'Energie (ALE), les émissions globales du territoire de la Cub ont été estimées, après corrections et sur la base des données de 2007, à **4.765.000 teqCO<sub>2</sub>**, soit **environ 6,7 teqCO<sub>2</sub> par habitant du territoire et par an**.

Cette estimation corrigée est en cohérence avec les indications disponibles à différentes échelles territoriales :

- moyenne nationale évaluée à 6 teqCO<sub>2</sub> pour l'année 2007,
- estimation régionale à 7,5 teqCO<sub>2</sub> pour l'année 2005, la région Aquitaine étant caractérisée par de grands sites industriels de la pétrochimie (bassin de Lacq) fortement émetteurs,

Les émissions du territoire sont réparties comme indiqué dans le graphique suivant :



Sans surprise, les principaux postes d'émissions, en dehors du secteur industrie, sont par ordre d'importance décroissante :

- le bâti résidentiel et tertiaire 1.277 K teqCO<sub>2</sub>,
- les transports 1.215 K teqCO<sub>2</sub>,
- la consommation de biens et services 1.151 K teqCO<sub>2</sub>.

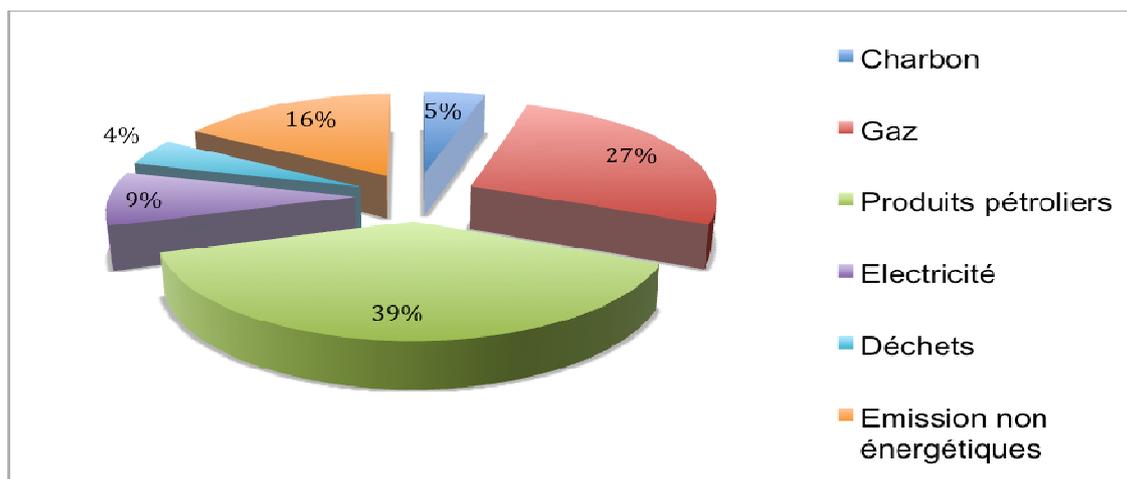
Il est donc indispensable de concentrer les actions prioritaires sur ces secteurs à travers la mise en œuvre du plan d'action.

Les deux derniers postes sont relativement mineurs :

- la gestion des déchets
- l'agriculture

178 K teqCO<sub>2</sub>,  
17 K teqCO<sub>2</sub>.

L'analyse de la répartition de ces émissions par source d'énergie souligne la prédominance classique des combustibles fossiles :



Le bilan énergétique a été réalisé à partir des données réelles de consommations d'énergies sur le territoire. Certains chiffres proviennent toutefois soit d'études spécifiques menées sur le territoire, soit d'estimations. Le niveau d'incertitude des chiffres, concernant essentiellement les énergies de stocks, représente une marge d'erreur maximum de 5%.

La méthodologie, qui est celle du bilan énergétique national, permet une reproductibilité à des autres échelles infra ou extraterritoriales, et une révision périodique. Ces chiffres constituent donc, et c'est leur intérêt essentiel, une base de travail à partir de laquelle pourront être calculées les réductions d'émissions obtenues grâce au plan d'action.

Compte tenu de ce diagnostic, l'équation énergétique du PCET de la Cub est traduite dans le tableau suivant :

USAGES	2007	EFFORTS A REALISER	CONSO 2050	CONTRIBUTION 2050	
			Objectif CUB millionnaire ktep	% ENR CUB million	GES évités Kt.CO2
Chauffage& ECS	476	Réduction de 66%	184	83 %	1250
Chaleur industrielle	217	Réduction de 25%	180	52 %	400
Transports& mobilité	380	Réduction de 60%	149	25 %	810
(Dont électricité transports)	3,5	Multiplication par 7,5	26	100 %	ε
Électricité spécifique (hors transports )	278	Réduction de 50 %	186	80 %	168
Divers & ajust	17	ε	24	0%	-67
TOTAL énergie (en ktep)	1368		749	62 %	2561
Dont total élec	282 3279 GWh		212 (2465GWh)	83 %	

La seule réduction des consommations énergétiques (de 1368 Ktep à 749 Ktep) ne permet pas d'atteindre le facteur 4. La substitution d'une part importante (62%) de ces consommations par les énergies renouvelables (ENR) permet en revanche un facteur de réduction de 4 dans l'hypothèse d'une progression de la Cub vers l'agglomération millionnaire.

Unité : kt.CO2	GES non énergie	GES énergies	Total ( hors biens & services )	Facteur réduction
<b>2007</b>	<b>661</b>	<b>3354</b>	<b>4015</b>	
<b>2050</b>	<b>200</b>	<b>793</b>	<b>993</b>	<b>4</b>

Ces estimations donnent les ordres de grandeurs des efforts à réaliser et démontrent trois conditions importantes :

- il ne sera pas simple d'atteindre le facteur 4 en 2050 mais cela est possible,
- une telle ambition nécessite d'agir sur tous les secteurs en mobilisant tous les acteurs et en favorisant toutes les synergies,
- au-delà d'une très forte baisse des consommations d'énergie, il est nécessaire de recourir massivement aux énergies renouvelables diversifiées, déconcentrées et décentralisées.

## Plan d'actions

Le PCET de la Cub utilise différents leviers pour transformer progressivement le territoire urbain et faire émerger l'agglomération sobre en carbone. Dans ce cadre, le plan d'actions contient :

- **des mesures d'atténuation** pour diviser par quatre d'ici 2050 les émissions de GES générées par les activités humaines sur son territoire,
- **des mesures d'adaptation** pour prendre en compte les effets déjà perceptibles du réchauffement climatique et anticiper les impacts à venir des dérèglements qui ne pourront être évités, même en restant dans la limite d'un réchauffement de 2°C.

Quatre grands domaines d'action ont été retenus :

- la promotion d'une nouvelle logique d'aménagement du territoire et d'urbanisme
- l'évolution des modes de déplacement
- la mise en œuvre d'efforts significatifs de réduction des consommations énergétiques
- l'exploitation de tous les potentiels offerts par les énergies renouvelables.

Grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire (Services de l'Etat, entreprises et acteurs économiques, partenaires techniques, universitaires, associations et groupements de citoyens), au travers d'ateliers thématiques, de réunions publiques de concertation et du site Internet [www.planclimat.lacub.fr](http://www.planclimat.lacub.fr), 140 propositions ont été faites lors de la concertation.

De cette coproduction, **42 fiches-action** du PCET ont été constituées afin de définir la feuille de route « climat-énergie » de l'institution communautaire pour une première période allant de 2011 à 2014, en cohérence avec les démarches menées par nos partenaires institutionnels et en collaboration avec l'ADEME avec laquelle nous venons de conventionner.

Ces actions ont été regroupées en **8 grands axes d'intervention** :

- 1. Stratégie de développement territorial : urbanisation et aménagement durable**
- 2. Promotion de la mobilité sobre en carbone**
- 3. Transformation du bâti résidentiel et tertiaire**
- 4. Production d'énergie dans l'agglomération**
- 5. Mobilisation citoyenne au service du Plan climat Energie Territorial**
- 6. Promotion d'une économie performante et durable**
- 7. Exemplarité de la collectivité**
- 8. Adaptation au changement climatique.**

## Gouvernance du Plan Climat

Composante de la stratégie métropolitaine de la Cub, la mise en œuvre du plan d'action implique de coordonner l'action des services au profit de l'objectif « énergie-climat », de mobiliser les acteurs du territoire et favoriser les synergies pour remplir les objectifs de réduction des émissions de GES, d'amélioration de l'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Le **Club Climat** constituera l'instance de gouvernance de la mise en œuvre du Plan Climat en s'assurant de la bonne représentativité des acteurs locaux (communes, institutions, associations, producteurs d'énergie, etc.) et de l'implication régulière de ces acteurs dans le suivi et l'évaluation de ce PCET.

Sur le territoire communautaire, La Cub proposera des nouvelles modalités de collaboration avec les acteurs du territoire :

- pour les communes, un critère « climat-énergie » sera inclus dans la grille d'analyse de chaque fiche-action des futurs **contrats de codéveloppement** afin qu'ils contribuent efficacement aux objectifs de réduction et d'adaptation.;
- pour les autres acteurs privés, leur contribution aux objectifs du Plan Climat communautaire se ferait sous la forme de « **contrats climat** » dont les contenus compléteront le 1<sup>er</sup> plan d'action prioritaire arrêté pour la période 2011-2014.

Pour piloter efficacement son action, la Cub a besoin :

- d'élaborer un outil d'évaluation des émissions par secteur et par territoire
- de compiler les données sur le territoire de la Cub et s'assurer de leur cohérence avec les acteurs locaux ;
- de produire, à intervalles réguliers, un diagnostic GES du territoire permettant de vérifier que la collectivité s'inscrit effectivement dans une trajectoire facteur 4.

Pour ce faire, la Cub s'appuiera sur l'**Agence Locale de l'Energie**, qui poursuivra dans le cadre de sa mission d'accompagnement du Plan Climat, le travail de diagnostic énergétique et GES du territoire. Par ce travail, l'ALE pourra ainsi contribuer à l'évaluation des émissions de GES pour le Schéma régional du climat de l'air et de l'énergie à échéance de juillet 2011.

La Cub intégrera la démarche **Cit'ergie**, label destiné aux collectivités qui souhaitent contribuer activement à améliorer leur politique énergie durable en cohérence avec des objectifs climatiques. C'est un label de "bonne conduite" qui récompense pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et/ou climatique de la collectivité.

Il permettra à la Cub de disposer d'une expertise et d'un accompagnement méthodologique pour s'inscrire dans un processus d'amélioration continue du plan climat et de valoriser l'efficacité et l'exemplarité de sa politique.

La mise en œuvre du Plan Climat Energie Territorial nécessitera, pour certains postes, des moyens supplémentaires. Mais le plus important sera de réorienter l'utilisation des moyens actuels de la collectivité pour que les actions engagées servent le plus efficacement possible les objectifs de réduction des émissions de GES.

Cette approche, en cumulant l'ensemble des budgets à engager pour les différentes actions du plan d'action 2011-2014, conduit à « réserver » une enveloppe globale équivalente, à minima, à 1% du budget de la collectivité pour lutter contre le changement climatique.

La symbolique du 1% pour le climat reprend les recommandations du rapport publié à la fin de l'année 2006 par Sir Nicholas Stern, démontrant que la communauté internationale avait plus intérêt à investir chaque année 1% du PIB mondial pour lutter contre le changement climatique plutôt que d'attendre et de devoir payer la facture de l'inaction qui pourrait atteindre aisément 20% du PIB dès l'année 2020.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :**

**Le Conseil de Communauté,**

Vu la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique,

Vu la loi 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement,

Vu la délibération n° 2007/0569 du 13 juillet 2007 relative au lancement du Plan Climat à l'échelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux,

Vu la délibération n° 2009/0077 du 13 février 2009 décidant l'engagement de la Communauté urbaine de Bordeaux à la Convention des Maires,

Vu la délibération n° 2009/0687 du 6 novembre 2009 validant l'Agenda 21 de la Communauté Urbaine de Bordeaux,

**ENTENDU le rapport de présentation,**

**CONSIDERANT :**

la démarche d'élaboration partagée mise en œuvre pour contribuer à l'effort collectif de lutte contre le changement climatique,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

De valider le plan d'action du Plan Climat dont les fiches actions sont annexées

**Article 2 :**

De mettre en œuvre les moyens nécessaires à la réalisation des actions prévues.

**Article 3 :**

De signer tout acte y afférant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 février 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 23 FÉVRIER 2011</b></p> <p><b>PUBLIE LE 23 FEVRIER 2011</b></p>
---

Mme LAURE CURVALE